



PROJET
D'ÉTABLISSEMENT



ECOLE COMMUNALE DE
ROSIERES

© 2011





Projet d'établissement de l'école communale de Rosières

Dans le petit village de Rosières, entourée par la nature, l'école communale accueille vos enfants de la première à la sixième primaire.

Vos enfants évolueront sur les chemins du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans une ambiance familiale et chaleureuse.

C'est dans un climat de confiance, d'échange et de respect mutuel que nous voulons préparer vos enfants à devenir les adultes de demain.

Permettre à chaque enfant d'apprendre dans un cadre de vie favorable et veiller à l'épanouissement personnel de chacun, telles sont nos deux priorités.



I. Introduction

Le projet d'établissement définit les choix pédagogiques et les actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école.

Il s'inscrit dans la continuité des projets éducatif et pédagogique¹ du pouvoir organisateur afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs.

Ce document est un outil destiné aux élèves, aux parents, aux partenaires extérieurs et au Pouvoir Organisateur.

Il permettra aussi à l'équipe² qui travaille au sein de l'école de développer une vision commune.



¹ Voir glossaire

² Voir glossaire

II. Les valeurs éducatives du décret « Missions »

(Article 6 du Décret missions du 24 juillet 1997)



{ Objectifs généraux }

- 1) Promouvoir la **confiance en soi** et le développement de la personne de chacun des élèves.
- 2) S'approprier des savoirs et acquérir des compétences³ pour apprendre toute la vie.
- 3) Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable.
- 4) Assurer des chances égales d'émancipation sociale.



³ Voir glossaire

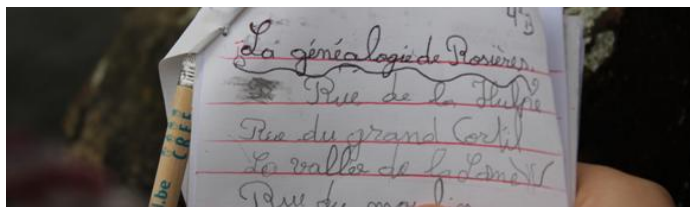


III. Nos actions concrètes

{ « Promouvoir la confiance en soi et le développement de chaque élève. » }

- 1) Soutien individuel ou en petits groupes : chaque enseignant preste 1 période de remédiation⁴ par semaine et aide l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques.
- 2) Alternance du travail individuel, collectif et en groupe.
- 3) Développer l'autonomie en donnant la possibilité à l'enfant d'apprendre seul et d'avoir confiance en ses capacités.

Très vite, les enfants gèrent leurs classeurs par l'utilisation de farde à soufflets. L'organisation du journal de classe s'apprend dès la première primaire. Les devoirs et leçons sont planifiés à l'avance.



- 4) Dossier de suivi pour chaque élève constitué en équipe pluridisciplinaire, y compris des intervenants extérieurs.
- 5) Organisation d'une année complémentaire⁵.
Pour acquérir les compétences ciblées, certains enfants auront besoin d'un temps plus long dans leur parcours scolaire.
Cette mesure doit rester exceptionnelle, un dossier pédagogique sera constitué pour chaque élève concerné.

⁴ Voir glossaire

⁵ Voir glossaire



- 6) Promotion de la santé à l'école en partenariat avec le PSE⁶ :
- Sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires. Collations saines en collaboration avec « Le programme européen fruits et légumes à l'école ». (2 fois par mois ou tous les 15 jours).
 - Bilan individuel de santé obligatoire en deuxième et en sixième.
 - Dépistage obligatoire des déficiences visuelles en quatrième.
 - Animation sur la vie affective et sexuelle pour les élèves de sixième.
 - Projet MEGA⁷ dans la classe de sixième.
 - Journée sportive pour toute l'école.
- 7) Encourager et favoriser l'accueil d'élèves porteurs d'un handicap dans le respect de leur(s) différence(s). Notre équipe, en fonction des demandes d'intégration à venir, évaluera, au cas par cas, la pertinence de celles-ci.

« S'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie »

Notre école met l'accent sur une pédagogie active basée sur la construction des savoirs et savoir-faire⁸ par l'enfant :

- 1) Différencier les méthodes d'apprentissage, les outils proposés aux enfants. Chaque enfant utilise les outils et les méthodes qui lui conviennent le mieux.
Exemples : méthode de lecture mixte (globale, syllabique et analytique), matériel de calculs variés, exercices appropriés de dépassement ou de remédiation, organisation de groupes de besoins.

⁶ Voir glossaire

⁷ Voir glossaire

⁸ Voir glossaire

- 2) Articuler pratique et théorie en proposant des activités ayant du sens pour l'enfant : défis, projets, travail par essais et erreurs, manipulations, expériences, travail par groupes.
Exemples : lecture de règles de jeux, Cap Sciences, théâtre, ateliers cuisine, créatif, nature...



- 3) Mise sur pied de groupes de lecture en première et deuxième avec l'aide de personnes extérieures.
- 4) Transition maternelle/primaire par :
- des concertations avec l'équipe maternelle pour assurer la continuité des apprentissages ;
 - la création d'ateliers verticaux de la troisième maternelle à la deuxième primaire (5/8) ;
 - l'implication des élèves du primaire dans l'école maternelle (lecture d'histoires par les élèves de sixième, atelier cuisine,...) ;
 - des événements qui lient les deux écoles (marché de Noël, fête de l'école).



5) Organisation de classes de dépaysement

- 3 jours en première et deuxième (+/- 140 €).
- 1 semaine d'échange linguistique en quatrième (+/- 180 €). Un séjour en immersion néerlandaise au centre Flipper à La Panne (premier essai en 2011-2012).
- Classes de montagne (+/- 320 €) et classes de neige (+/- 460 €) en cinquième et sixième.

Les classes de dépaysement donnent la possibilité aux enfants d'apprendre dans des situations concrètes de la vie. Celles-ci sont payantes mais une caisse de solidarité aide les familles qui en éprouvent le besoin.

6) Création d'une mare pédagogique.

Ce projet, mis en place par les élèves de cinquième, sensibilise les enfants à l'environnement, à la biodiversité,...

7) Différentes sorties « pédagogiques ».

Musée des sciences naturelles, visite d'une chocolaterie, d'une ferme, découverte de Rosières et de son environnement...

Ces sorties permettent un travail sur le terrain et une ouverture sur le monde extérieur.

8) Appel à des personnes ressources pour faciliter l'articulation entre pratique et théorie.

(Cap Sciences, participation à la semaine du commerce équitable,...)





{ « Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable » }

- 1) Réalisation d'une charte de vie relationnelle pour tous les élèves et mise en pratique par l'ensemble de l'équipe éducative.
Durant l'année, les enseignants sensibilisent les enfants aux règles de vie en groupe (politesse, respect, solidarité...)
- 2) Apprentissage du respect d'autrui, de la gestion des conflits :
 - par la mise en pratique de la charte de vie relationnelle ;
 - par des ateliers animés par l'AMO la Croisée⁹.
- 3) Sensibilisation à l'environnement :
 - Tri des déchets.
 - Tournante dans les classes pour le « ramassage » des déchets dans la cour.
 - Création d'une mare pédagogique.
 - Participation à la semaine du commerce équitable.
- 4) Organisation du pédibus pour tous les enfants venant à pieds à l'école.
- 5) Commémoration du 11 novembre : sensibilisation dans toutes les classes, recueillement aux monuments aux morts de Rosières et de Rixensart (lecture de textes, petits messages).

⁹ Voir glossaire



- 6) Participation des élèves de cinquième et sixième
- au Conseil Communal des enfants de Rixensart ;
 - aux animations proposées par le C.R.E.C.C.I.D.¹⁰ sur le thème « Je connais ma commune ».
- 7) Visite à Liège du « Territoire de mémoire » pour les élèves de sixième.



¹⁰ Voir glossaire



« Assurer des chances égales d'émancipation sociale »

- 1) Concertations en équipe afin de déceler les difficultés des enfants et les aides à apporter (CPMS¹¹, équipe pédagogique, logopède...).
- 2) Formation d'une personne relais pour la dyslexie au sein de l'équipe. Ses missions premières seront de sensibiliser l'équipe éducative, d'introduire des ressources et de créer une dynamique sur la gestion de la dyslexie.
- 3) Communication entre les parents, la direction, les enseignants et les élèves par :
 - le journal de classe ;
 - la farde d'avis ;
 - le site internet de l'école ;
 - les réunions collectives de début d'année ;
 - les entretiens individuels après le bulletin ou sur rendez-vous ;
 - les parents/délégués de classe ;
 - l'association des parents.
- 4) 2 heures de néerlandais par semaine à partir de la première.
- 5) Echanges linguistiques pour les élèves de quatrième en collaboration avec le professeur de néerlandais. Echanges avec une école néerlandophone.
- 6) Susciter le goût de la culture et de la créativité par l'organisation d'activités culturelles et sportives. Celles-ci permettent à tous les enfants de vivre les mêmes découvertes (théâtre, musée, journée sportive...).

¹¹ Voir glossaire

IV. Nos priorités pour les trois années à venir



Par la réflexion sur le projet d'établissement, l'équipe pédagogique s'est fixé différentes priorités pour les trois années à venir.

Celles-ci seront évaluées et ajustées si nécessaire à la fin de chaque année scolaire.

Nos objectifs prioritaires sont :

1) Développer la continuité entre les cycles.

- Assurer la cohérence entre les différentes matières, les savoir-faire.
- Organiser une farde de synthèses « commune » aux différentes années.
- Fixer une terminologie commune à utiliser dans toutes les matières.

2) Evaluer la charte de vie relationnelle.

- Réactualiser la charte de vie en fonction du vécu pendant l'année.

3) Continuer et enrichir les échanges tant au sein de l'école qu'à l'extérieur.

4) Développer la différenciation dans les classes.

- En privilégiant l'enfant selon ses besoins et ses possibilités.
- En proposant des situations d'apprentissage et des outils variés.
- Ouvrir les portes du savoir, du savoir-faire, du savoir-être à tous les enfants.



GLOSSAIRE

AMO La croisée : est un service d'aide en milieu ouvert agréé par la Communauté Française (Aide à la jeunesse). Ce service s'adresse à tous les jeunes mineurs d'âge (0 à 18 ans) ainsi qu'à leurs parents, leur famille, leur entourage. Sur base des besoins et des constats identifiés sur le terrain, l'AMO organise différentes actions globales telles que des campagnes d'information et de sensibilisation sur différents thèmes de société au sein des écoles primaires.

Année complémentaire : afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, un élève peut bénéficier d'une année complémentaire maximum par étape c'est-à-dire une année dans le cycle 5/8 et une année dans le cycle 8/12. Cette mesure doit rester exceptionnelle et une aide spécifique devra être apportée à l'enfant. Pour chaque enfant dans le cas, un dossier de soutien pédagogique devra être mis en place. L'équipe pédagogique, en accord avec les parents, choisira le moment le plus opportun pour recourir à cette année complémentaire. Celle-ci ne se situe donc pas forcément en fin d'étape.

CEB : Certificat d'Etudes de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^{ème} primaire.

Compétence : aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes

permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'enfant, ont été établies pour l'ensemble des élèves de la Communauté Française. (Voir le document « Socles de Compétences »).

C.R.E.C.C.I.D.E : carrefour régional et communautaire de citoyenneté et de démocratie.

Centre PMS : centre psychomédico-social est un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où l'enfant et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle. Le PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire

PSE : centre de promotion de la santé à l'école.

Projet MEGA : « Mon Engagement pour Garantir l'Avenir ». Le projet MEGA est dispensé dans les écoles aux classes de 6^{ème} primaire, sous forme de 10 sessions d'information. Divers sujets y sont abordés tels que l'influence des médias, l'image et l'affirmation de soi, le stress, les malentendus, l'évaluation des risques...



GLOSSAIRE

Projet éducatif : dans le respect des quatre grands objectifs de l'enseignement définis par le Décret Mission, il s'agit de l'ensemble des valeurs et des choix de société à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs pédagogiques.

Projet pédagogique : visées pédagogiques et choix méthodologiques qui permettent à

un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

Remédiation : aide individuelle ou en petits groupes aux enfants qui en ont besoin.



ECOLE COMMUNALE DE
ROSIERES

© 2011

Rue de La Hulpe 19
1331 Rosières
02 653 51 94
ecole.rosieres@skynet.be

www.ecolederosieres.be